

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt trois, le 16 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12
Nombre de présents : 11

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, GAS Marcel, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth.

Absents excusés : GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien),

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Tarif restaurant scolaire et garderie

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de la cantine en raison de l'augmentation de 8 % des tarifs de la SARL GUILLAUD TRAITEUR.

- Les tarifs de la cantine passeront de 3.90 € à 4.20 € à dater du 01/01/2024.
- Les tarifs de la garderie restent inchangés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Accepte la proposition de Monsieur le Maire par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 novembre 2023

Le Maire,
Serge MERCIER

